Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 005-250500600-20261006-2026_56-DE

DELIBERATION

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Queyras
Comité syndical du 6 octobre 2026
Délibération n° : 2026_39
Date de convocation : 25 septembre 2026

Appel de la cotisation statutaire de Région Sud Provence – Alpes – Côte d'Azur 2027

Par la suite d'une convocation en date du 25 septembre 2026, les membres composant le Comité syndical du Parc naturel du Queyras se sont assemblés à la Maison du Parc, à Arvieux, le 6 octobre 2026 à 17h, sous la présidence de Christian BLANC, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28), aux statuts du Syndicat mixte du Parc naturel régional du Queyras et au règlement intérieur des élus du Parc.

Instance	Représentants	Nb de suffrages	Excusés	Pouvoirs reçus	Suffrages exprimés
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Chantal EYMÉOUD	6			0
	Agnès ROSSI	6		De Chantal EYMEOUD	12
Département des Hautes-Alpes	Valérie GARCIN- EYMÉOUD	3			0
	Marcel CANNAT	3			0
Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras	Michel MOURONT	1			1
	Lisa BIENVENU	1		De Laurent MONFORT	2
Abriès-Ristolas	Jean-Sébastien BURSTERT	1			1
	Elise MAROILLEY	1			1
Aiguilles	Françoise PAQUET	1		De Valérie GARCIN	4
	Julia PRAS	1			1
Arvieux	Christian BLANC	1		De Marcel CANNAT	4
	Danièle PIGEAUT	1			1
Ceillac	Séverine EYMARD	1		De Amélie FOURNIER	2
	Amélie FOURNIER	1			0
Château-Ville-Vieille	Jean-Louis PONCET	1			1
	Charlotte RUFFONI	1			1
Eygliers	Yvon BOURDEAUX	1			0
	Axel RIFFARD	1			0
Guillestre	Jean-François BAUDIN	1		De Quentin du PONTAVICE	2
	Quentin du PONTAVICE	1			0
Molines-en-Queyras	Gilbert BONNIN	1		De Delphine ROUX	2
	Delphine ROUX	1			0
Saint-Véran	Mathieu ANTOINE	1			0
	Claire DEMARETS	1			1
Mont-Dauphin	Laurent MONTFORT	1			0
		39	**10**	**7**	**36**

Nombre de membres en exercice	25	Nombre de suffrages	39
Nombre de membres présents	15	Nombre de suffrages exprimés	36
Nombre de membres représentés	7	Quorum	20
Nombre de votants	22	Quorum 2/3	26

Pour 36	**Contre 0**	**Abstentions 0**

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 005-250500600-20261006-2026_56-DE

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-39 ;
- La Charte du Parc naturel régional du Queyras 2026-2041 validée par le décret 2026-304 du 21 avril 2026 ;
- Les statuts du Syndicat mixte du Parc naturel régional du Queyras approuvés par arrêté préfectoral n°05-2026-04-29-00001 ;

Considérant :

- La nécessité pour le Parc naturel régional du Queyras d'appeler la cotisation statutaire régionale afin de disposer au plus tôt d'une trésorerie suffisante pour couvrir les dépenses de fonctionnement de 2027 ;
- Le caractère forfaitaire de cette cotisation qui n'a pas besoin d'attendre la parution de l'indice annuel INSEE des prix à la consommation pour être déterminée ;
- La réévaluation de la dotation de la Région accordée au syndicat mixte à l'occasion du renouvellement de sa charte ;
- La nécessité pour la Région Sud Provence – Alpes – Côte d'Azur d'inscrire la somme à son budget 2027.

Le Comité syndical du Parc naturel régional du Queyras, réuni le 6 octobre 2026, après en avoir délibéré,
Décide :

- De solliciter la cotisation 2027 de la Région Sud Provence – Alpes – Côte d'Azur, d'un montant de 789 148,00 € ;
- D'autoriser le Président à prendre toutes les dispositions pour recouvrer cette cotisation statutaire.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme

Le Président
Christian BLANC